



RAPPORT ANNUEL DU GROUPE DES VERTS/ALE

AU PARLEMENT EUROPEEN

LIGNE BUDGETAIRE 400

PERIODE BUDGETAIRE 2019/2



SOMMAIRE

Rapport de l'auditeur externe _____	3
Bilan financier période budgétaire 2019/2 (31/12/2019) + tableau comparatif période budgétaire 2019/1 (30/06/2019) _____	5
Compte de résultat période budgétaire 2019/2 (31/12/2019) + tableau comparatif période Budgétaire 2019/1 (30/06/2019) _____	7
Rapport annuel du Groupe période budgétaire 2019/2 (31/12/2019) _____	10
Détail de l'exécution des crédits décentralisés Chapitre 7 période budgétaire 2019/2 (31/12/2019) + tableau comparatif période budgétaire 2019/1 (30/06/2019) _____	13
Amortissements mensuels période budgétaire 2019/2 (31/12/2019) _____	14

REPORT OF THE EXTERNAL AUDITORS ON THE ANNUAL ACCOUNTS RELATIVE TO THE USE OF THE CREDITS OF ITEM 400 OF THE BUDGET OF THE EUROPEAN PARLIAMENT FOR THE PERIOD FROM 1 JULY TO 31 DECEMBER 2019

GROUPE DES VERTS/ALE

AUDITOR'S REPORT

In accordance with the audit mandate, we have audited the Group's Financial Statement prepared by the Group Accountant for the financial year 2019/2 ending 31/12/2019 as presented on pages 1 to 14 of this document.

Respective responsibilities of the Group and the auditor

Pursuant to the rules on the use of appropriation from budget item 400 (hereafter "the Rules"), the Group is responsible to the European Parliament for the conformity of appropriation usage and of the preparation of the group's financial year 2019/2 financial report.

We are responsible for planning and carrying out the required work to verify the financial report prepared by the Group and to report with reasonable assurance our audit opinions to the Group.

Basis of Opinions

We have conducted the audit in accordance with International Standards on Auditing as issued by the IAASB. This standard requires the auditor or auditing company to plan and carry out the work in such a way as to obtain sufficient and appropriate evidence and explanations to support audit opinions. An audit includes an examination, on a sample basis, of evidence relevant to the opinions.

The audit work included specific procedures aimed at gathering sufficient and appropriate audit evidence that:

- a) the statement of revenue and expenditure gives a true and fair view of the group's financial position for the budget period concerned;
- b) the balance sheet gives a true and fair view of the Group's assets at the end of the budget period,
- c) the overall considerations on financial statements in the rules adopted by the Accounting Officer of the Commission set out in Article 80 of the Financial Regulation ¹, have been observed in the preparation and presentation of the accounts or, where appropriate, a divergence from these overall considerations is adequately explained by a note to the financial statements.
- d) an effective and efficient internal control system for the management of operations, which includes effective segregation of the duties of authorising officer and accounting officer or of the equivalent functions, is in place;
- e) the accounts have been presented in accordance with the harmonised Accounting Plan in Part 2 of the Rules;
- f) the expenditure complies with the provisions of the Rules;
- g) the expenditure has been charged to the correct item in the budget of the Group
- h) the appropriations were available;
- i) the principles of sound financial management have been applied;
- j) payment orders are substantiated by original supporting documents (or certified true copies);
- k) the Group's internal rules have been observed.

¹ Regulation (EU, Euratom) No 2018/1046 of the European Parliament and of the Council of 18 July 2018 on the financial rules applicable to the general budget of the Union, amending Regulations (EU) No 1296/2013, (EU) No 1301/2013, (EU) No 1303/2013, (EU) No 1304/2013, (EU) No 1309/2013, (EU) No 1316/2013, (EU) No 223/2014, (EU) No 283/2014, and Decision No 541/2014/EU and repealing Regulation (EU, Euratom) No 966/2012.

The audit work included verification of the risk management activities of the Group and on the quality of management and control systems. If necessary, recommendations for improving the conditions of implementation of operations and promoting sound financial management were issued.

The audit work also included assessment of the suitability and effectiveness of internal management systems and the performance of departments in implementing policies, programmes and actions by reference to the risks associated with them; and assessment of the efficiency and effectiveness of the internal control and audit systems applicable to every budget implementation operation.

Opinions

- As a result of our work, we did not identify any material non-conformity with the dispositions laid out in the Rules or with the Group's internal rules including the internal control system.
- The overall presentation of the income and expense statement and of the balance sheet complies with the chart of account provided with the Rules.
- No departures from generally accepted accounting principles have been established.
- The principle of sound financial management has been applied.
- In our opinion, the balance sheet gives a true and fair view of the financial position of the Group at 31/12/2019 and of the revenue and expenses for the period ending 31/12/2019.

Zaventem, April 27, 2020



RSM INTERAUDIT CV-SC
REGISTERED AUDITORS
REPRESENTED BY
KARINE MORRIS
PARTNER



BILAN du Groupe Verts / Ale
Fin de la période budgétaire 2019/2 (31/12/2019)

	<u>2019/2</u>	<u>2019/1</u>
	<i>notes</i>	
ACTIF		
ACTIF IMMOBILISÉ		
Chapitre 1 Immobilisations corporelles et incorporelles	3	
.1 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
.2 Immobilisations corporelles	28.885,05	22.784,78
Sous Total Chapitre 1	<u>28.885,05</u>	<u>22.784,78</u>
ACTIF CIRCULANT		
Chapitre 2 Créanciers, stocks et autre actif circulant	5	
.1 Fournisseurs	0,00	0,00
.2 Personnel	0,00	0,00
.3 TVA	151.287,18	171.263,40
.4 Stocks	0,00	0,00
.5 Compte de régularisation	0,00	0,00
Sous Total Chapitre 2	<u>151.287,18</u>	<u>171.263,40</u>
Chapitre 3 Comptes financiers	4	
.1 Valeurs mobilières	0,00	0,00
.2 Disponibilités	2.651.798,69	1.326.154,34
Sous Total Chapitre 3	<u>2.651.798,69</u>	<u>1.326.154,34</u>
Chapitre 4 Charges différées et produits constatés d'avance		
.1 Charges différées	0,00	0,00
.2 Produits constatés d'avance	69.990,76	23.081,41
Sous Total Chapitre 4	<u>69.990,76</u>	<u>23.081,41</u>
TOTAL ACTIF	<u>2.901.961,68</u>	<u>1.543.283,93</u>



BILAN du Groupe Verts / Ale
Fin de la période budgétaire 2019/2 (31/12/2019)

PASSIF	<i>notes</i>	<u>2019/2</u>	<u>2019/1</u>
Chapitre 1 Réserves			
.1 Report à nouveau vers l'exercice financier suivant	1	2.376.310,48	1.213.468,49
Sous Total Chapitre 1		<u>2.376.310,48</u>	<u>1.213.468,49</u>
Chapitre 2 Dettes financières			
.1 Dettes financières d'une durée résiduelle > 1 an		0,00	0,00
.2 Dettes financières d'une durée résiduelle <= 1 an		0,00	0,00
Sous Total Chapitre 2		<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
Chapitre 3 Autres dettes			
.1 Autres dettes (compte de régularisation)	6	6.003,92	5.075,10
.2 Charges liquidées au cours de l'exercice 2019/2 mais payées au cours de l'exercice 2020		519.647,28	324.740,34
Sous Total Chapitre 3		<u>525.651,20</u>	<u>329.815,44</u>
Chapitre 4 Recettes différées/charges constatées d'avance			
.1 Recettes différées		0,00	0,00
.2 Charges constatées d'avance		0,00	0,00
Sous Total Chapitre 4		<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
TOTAL PASSIF		<u>2.901.961,68</u>	<u>1.543.283,93</u>



COMPTE DE RESULTAT

Période budgétaire 2019/2 (Période 01/07/19-31/12/19)

	<u>2019/2</u>	<u>2019/1</u>
Recettes		
<i>Chapitre 1 Subvention et autre recettes du PE</i>		
.1 Dotation du PE	3.287.439,12	2.285.745,38
.2 Autres ressources du PE	0,00	0,00
Sous Total Chapitre 1	<u>3.287.439,12</u>	<u>2.285.745,38</u>
<i>Chapitre 2 Ressources Propres</i>		
.1 Intérêts et produits assimilés	0,00	0,00
.2 Différences positives de change	2 0,00	0,00
.3 Recettes diverses	0,00	0,00
.4 Remboursement TVA	0,00	0,00
.5 Report de l'exercice financier précédent	1.213.468,49	1.387.978,16
Sous Total Chapitre 2	<u>1.213.468,49</u>	<u>1.387.978,16</u>
Total des Recettes	<u>4.500.907,61</u>	<u>3.673.723,54</u>
Grand Total	<u>4.500.907,61</u>	<u>3.673.723,54</u>



COMPTE DE RESULTAT

Période budgétaire 2019/2 (Période 01/07/19-31/12/19)

<u>Dépenses</u>		<u>2019/2</u>	<u>2019/1</u>	
<i>Chapitre 1 Personnel</i>				
.1	Missions du secrétariat	399.525,76	375.767,67	
.2	Recrutement	1.435,96	0,00	
.3	Stages	44.765,42	44.107,88	
.4	Salaires et frais annexes, honoraires	406.257,99	280.986,85	
.5	Formation du personnel	44.637,55	35.567,69	
.6	Frais de représentation du personnel	0,00	0,00	
Sous Total Chapitre 1		896.622,68	736.430,09	
<i>Chapitre 2 Matériel, frais administratifs courants et frais de fonctionnement</i>				
.1	Matériel, dépenses de fonctionnement, ingénierie et maintenance informatiques	3	3.101,40	4.801,99
.2	Matériel, frais d'installation et d'entretien afférents aux télécommunications, machines de bureau, mobilier et installations techniques	3	3.155,31	2.941,98
.3	Papeterie et fournitures de bureau		1.548,84	493,17
.4	Affranchissement et télécommunications		4.057,75	4.413,36
.5	Frais d'impression et de photocopie		6.422,38	10.469,65
.6	Frais de location de bureaux		0,00	0,00
Sous Total Chapitre 2		18.285,68	23.120,15	
<i>Chapitre 3 Documentation, études et recherche</i>				
.1	Journaux, magazines, agences de presse et livres		275,34	38.626,12
.2	Études et recherche		17.209,00	41.532,13
.3	Bases de données		0,00	0,00
Sous Total Chapitre 3		17.484,34	80.158,25	
<i>Chapitre 4 Frais juridiques, de comptabilité, charges financières et autres</i>				
.1	Frais juridiques		0,00	0,00
.2	Frais de comptabilité/audits		16.464,33	27.555,30
.3	Charges financières et différence négative de change	2	1.862,15	574,24
.4	Traductions		2.156,22	15.608,40
.5	Autres dépenses de fonctionnement		0,00	0,00
Sous Total Chapitre 4		20.482,70	43.737,94	
<i>Chapitre 5 Frais de réunions et de représentation</i>				
.1	Réunions officielles du Groupe		0,00	0,00
.2	Autres réunions et conférences		264.190,31	250.626,78
.3	Frais de représentation		32.281,60	48.775,16
.4	Invités		0,00	0,00
Sous Total Chapitre 5		296.471,91	299.401,94	



COMPTE DE RESULTAT

Période budgétaire 2019/2 (Période 01/07/19-31/12/19)

<u>Dépenses</u>	<u>2019/2</u>	<u>2019/1</u>
<i>Chapitre 6 Publications et publicité</i>		
.1 Affiches , brochures, publications	3.688,47	14.308,94
.2 Insertions publicitaires et publicité audiovisuelle	0,00	150.945,33
Matériel publicitaire,gadgets,publicité par équipement de		
.3 télécommunications	4.597,12	4.251,00
.4 Sites internet et cyberpublicité	50.061,51	116.601,56
.5 Visites aux institutions, stands d'information	0,00	19.197,50
Sous Total Chapitre 6	58.347,10	305.304,33
<i>Chapitre 7 Députés</i>		
.1 Activités politiques et d'information des députés, frais administratifs et activités politiques et d'information des délégations nationales (<i>détail annexé</i>)	816.902,72	972.102,35
Sous Total Chapitre 7	816.902,72	972.102,35
<i>Chapitre 8 Subventions et cotisations</i>		
.1 Subventions	0,00	0,00
.2 Cotisations	0,00	0,00
Sous Total Chapitre 8	0,00	0,00
Total des Dépenses	2.124.597,13	2.460.255,05
Crédits à restituer au PE	0,00	0,00
Report vers l'exercice suivant	2.376.310,48	1.213.468,49
Grand Total	4.500.907,61	3.673.723,54

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS – PÉRIODE BUDGÉTAIRE 2019/2 (FIN. 31/12/2019)

Les comptes ci-après ont été préparés conformément :

- à la réglementation relative à la ligne budgétaire 400 approuvée par le Bureau du Parlement européen le 30 juin 2003 et modifié par décision du bureau le 22 mars 2006, le 11 juillet 2007, 20 septembre 2010, 23 mars 2011, 26 septembre 2011, 2 juillet 2012, 11 mars 2013, 24 février 2014, 14 avril 2014, 27 avril 2015, 10 décembre 2018, 11 février 2019 et le 1^{er} juillet 2019.
- au règlement financier interne du Groupe adopté le 28 septembre 2005.
- aux principes comptables et au plan comptable harmonisé adoptés par le bureau le 15 septembre 2005

Principes comptables

- 1) Les mouvements des comptes et les soldes sont inscrits dans les grands livres comptables.
- 2) Toutes les écritures comptables, dont les régularisations, sont basées sur les justificatifs datés et numérotés auxquels elles se rapportent.
- 3) Le système comptable doit être de nature à laisser une trace de toutes les écritures comptables.

Les états financiers sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus, à savoir:

- la continuité des activités;
- la prudence;
- la permanence des méthodes comptables;
- la comparabilité de l'information;
- l'importance relative;
- la non compensation;
- la prééminence du fond sur la forme.

Selon l'article 2.5.3 de la réglementation relative à l'exécution des crédits de la ligne budgétaire 400, les comptes sont tenus selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée.

Toutes les dépenses relatives aux activités de la période budgétaire en cours ou d'exercices précédents sont enregistrées dans les comptes de la période budgétaire en cours, après autorisation de l'ordonnateur responsable et du trésorier et après réalisation du paiement par le comptable, si le paiement est réalisé au plus tard au cours du mois suivant la fin de la période budgétaire.

Toutes les dépenses d'une période budgétaire payées au cours du mois suivant la fin de la période budgétaire sont inscrites dans les comptes de charges de la période budgétaire en cours et font l'objet d'une écriture de contrepartie dans la balance. (Chapitre III.2)

Toutes les dépenses dont le paiement est réalisé après la fin du mois suivant la clôture de la période budgétaire ou qui concernent des risques et des charges futures sont inscrites dans les comptes de la période budgétaire suivante.

Il ne sera pas fait de provisions pour les dépenses de la période budgétaire en cours qui n'auront pas été payées à la fin du mois suivant la clôture de cet exercice, ni de provisions pour risques et charges futures.

Toutes les recettes sont inscrites dans les comptes de produits dès leur établissement par l'ordonnateur et leur réalisation.

Toutes les recettes établies et non perçues au cours de la période budgétaire sont inscrites dans un compte de bilan du chapitre IV (charges différées et produits constatés d'avance).

Note 1: Report à nouveau:

1: Crédits reçus par notre groupe pour l'année financière 2019 :	5.573.184,50€
2: Plafond du report sur la période budgétaire 2020:	2.786.592,25€
3: Différence recettes totales/dépenses totales à la fin de la période budgétaire 2019/2:	2.376.310,48€
4: Crédits à rendre au PE:	0.000.000,00€
5: Report sur la période budgétaire 2020:	2.376.310,48€

Note 2: Politique de change

Les recettes et les dépenses exprimées dans d'autres monnaies sont converties en euros selon le taux de change applicable le jour du paiement. Les comptes de bilan de clôture sont exprimés en Euros.

Note 3: Amortissements de l'actif immobilisé

Les actifs d'une valeur unitaire de 420 euros ou plus et destinés à servir d'une façon durable aux activités du Groupe sont inscrits à l'inventaire et au bilan du Groupe. Les éléments de l'actif immobilisé doivent être évalués au prix d'acquisition et amortis sur une base mensuelle suivant la méthode de l'amortissement linéaire et selon les taux annuels suivants:

logiciels informatiques	25,0 %
matériel informatique:	25,0 %
équipement de télécommunications et audiovisuel:	25,0 %
matériel technique:	12,5 %
autres installations et machines:	12,5 %
meublier de bureau	10,0 %

Un tableau récapitulatif des actifs inscrits au bilan est joint en annexe.

Note 4: Méthode d'évaluation des valeurs mobilières

Non applicable

Note 5: Évaluation des produits à recevoir, des créances et autres actifs

Les produits à recevoir, les créances et les autres actifs sont inscrits selon leur valeur nominale. Les réductions de valeur des produits à recevoir et des autres actifs sont prises en compte en cas d'incertitude quant à leur exigibilité.

Note 6:

Durant cette période budgétaire 2019/2, le groupe Verts/ALE n'a pas fourni d'assistance technique aux partis et fondations politiques européens.

Note 7 : Comparaison des chiffres

Conformément à l'article 2.1.1 des règles financières régissant le budget 400, ce rapport couvre la période 2019/2 qui s'étale du 01/07/2019 au 31/12/2019.

La période budgétaire 2019/1 s'étale du 01/01/19 au 30/06/19.

DÉTAIL DE L'EXÉCUTION DES CRÉDITS DÉCENTRALISÉS
CHAPITRE 7, ARTICLE 1.

Ventilation suivant le plan comptable annexé à la réglementation relative à la ligne budgétaire 400

CHAPITRE/ARTICLE	LIBELLÉ	EXÉCUTION EXERCICE 2019/2	%	EXÉCUTION EXERCICE 2019/1	%
1	PERSONNEL	0,00	0,00	0,00	0,00
2	MATERIEL ET FRAIS DE SECRETARIAT	0,00	0,00	0,00	0,00
3	DOCUMENTATION ETUDES ET RECHERCHES	68.820,25	8,42	140.218,03	14,43
4	FRAIS JURIDIQUES, COMPTABLES, FINANCIERS ET AUTRES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
52	AUTRES REUNIONS ET CONFERENCES	312.841,48	38,30	412.204,29	42,40
53	FRAIS DE REPRESENTATION	0,00	0,00	0,00	0,00
54	INVITES	0,00	0,00	0,00	0,00
61	AFFICHES, BROCHURES, PUBLICATIONS	94.835,57	11,61	233.610,42	24,03
62	INSERTIONS PUBLICITAIRES, PUBLICITE AUDIOVISUELLE	61.033,72	7,47	98.198,55	10,10
63	MATERIEL PUBLICITAIRE, GADGETS, PUBLICITE PAR EQUIPEMENT DE TELECOMMUNICATION	117.282,67	14,36	30.504,38	3,14
64	SITE INTERNET ET CYBERPUBLICITE	162.089,03	19,84	57.366,68	5,90
65	VISITES AUX INSTITUTIONS, STANDS D'INFORMATION	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL CHAPITRE 7	816.902.72	100	972.102,35	100

TOUTES LES DEPENSES CONCERNANT LE CHAPITRE 7 SONT GERÉES ET PAYÉES PAR LE GROUPE DES VERTS/ALE. AUCUNE RÉGIE D'AVANCE N'A ÉTÉ FAITE, NI AUX DÉLÉGATIONS, NI AUX MEMBRES.

2019-2

Catégorie et taux d'amortissement		Logiciel informatique 25 % (Euro)	Matériel informatique 25 % (Euro)	Matériel Télécom 25 % (Euro)	Equipement techniques et fournitures 12,5% (Euro)	Divers installations et machines 12,5 % (Euro)	Mobiliers (sièges, bureaux, armoires) 10 % (Euro)	Total (Euro)
Coût historique	Balances d'ouverture (coût historique)	0,00	25.174,39	19.403,35	0,00	0,00	0,00	44.577,74
	Moins Ventes et enregistrement dans le compte de résultat	0,00	1.484,99	3.796,70	0,00	0,00	0,00	5.281,69
	Ajouter Acquisitions de l'exercice	0,00	8.675,21	3.258,95	0,00	0,00	0,00	11.934,16
	Ajouter Transferts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Donne Balance de clôture aux coûts historiques	0,00	32.364,61	18.865,60	0,00	0,00	0,00	51.230,21
Amortissement cumulé	Balances d'ouverture (amortissement cumulé)	0,00	12.418,85	9.374,11	0,00	0,00	0,00	21.792,96
	Moins amortissements cumulés des immo. vendues et enregistré dans le compte de résultat	0,00	1.484,99	3.796,70	0,00	0,00	0,00	5.281,69
	Ajouter charge d'amortissement de l'exercice	0,00	3.101,40	2.732,49	0,00	0,00	0,00	5.833,89
	Donne Balance de clôture aux coûts historiques	0,00	14.035,26	8.309,90	0,00	0,00	0,00	22.345,16
Valeurs nettes	Valeur nette comptable des actifs au 31/12/N-1	0,00	12.755,54	10.029,24	0,00	0,00	0,00	22.784,78
	Valeur nette comptable des actifs au 31/12/N	0,00	18.329,35	10.555,70	0,00	0,00	0,00	28.885,05